

Religion des nouveaux mariés.—La répartition des nouveaux mariés selon la religion est à peu près la même que celle de l'ensemble de la population. Le tableau 28 révèle l'empire qu'exercent les croyances religieuses sur le mariage. Environ 71 p. 100 de tous les mariages sont contractés entre coreligionnaires. Chez les Juifs, la proportion est de 94 p. 100 en 1952; chez les catholiques, elle est de 89 p. 100; chez les membres de l'Église Unie, de 62 p. 100; et chez ceux de l'Église orthodoxe orientale, de 58 p. 100.

28.—Mariages selon la religion des parties contractantes, 1952

(Sans les territoires)

Religion de l'époux	Religion de l'épouse									Total des mariages	Pourcentage	
	Anglicane	Baptiste	Orthodoxe orientale	Judaïque	Luthérienne	Presbytérienne	Catholique ¹	Église Unie	Autres sectes			Non déclarée
Anglicane.....	8,414	659	94	8	371	879	1,785	3,780	536	3	16,529	12.9
Baptiste.....	655	2,057	21	1	148	211	420	844	243	2	4,062	3.6
Orthodoxe orientale...	122	22	1,135	1	83	31	412	189	70	—	2,605	1.6
Judaïque.....	31	3	2	1,778	8	8	50	28	25	—	1,933	1.5
Luthérienne.....	469	142	59	1	2,876	130	659	773	280	—	5,389	4.2
Presbytérienne.....	1,062	263	39	6	168	2,115	630	1,374	214	—	5,871	4.6
Catholique ¹	1,733	358	327	23	722	479	51,589	2,014	730	5	57,980	45.2
Église-Unie.....	3,594	857	141	12	661	1,128	1,965	15,383	784	6	24,531	19.1
Autres sectes.....	679	302	55	15	323	204	941	983	5,859	2	9,363	7.3
Non déclarée.....	10	4	—	—	4	—	4	1	3	10	38	...
Total.....	16,769	4,667	1,873	1,845	5,364	5,185	58,457	25,369	8,744	28	128,301	100.0
Pourcentage.....	13.1	3.6	1.5	1.4	4.2	4.0	45.6	19.8	6.8	--	100.0	71.1 ²

¹ Grecque catholique comprise.

² Pourcentage de mariages contractés entre coreligionnaires.

Sous-section 2.—Dissolutions de mariages (divorces)

Pendant plusieurs années après la confédération, le nombre de divorces au Canada demeure très faible. Il n'atteint pas 20 par année avant 1900. Il s'établit à 21 en 1903, à 51 en 1909 et à 60 en 1913, soit moins d'un divorce par 1,000 mariages annuellement.

Après la première guerre mondiale de 1918, le nombre des divorces a augmenté. Les conditions d'instabilité générale et la séparation prolongée des militaires d'avec leur épouse ont pu y avoir contribué. Les modifications de la loi et de la procédure relatives au divorce y ont aussi peut-être été pour quelque chose. Aujourd'hui, Québec et Terre-Neuve sont les seules provinces où il faut une loi privée du Parlement fédéral pour obtenir le divorce. Le nombre des divorces est passé de 11 en 1900 pour atteindre un sommet de 8,199 en 1947; il a ensuite baissé graduellement jusqu'à 1951 alors qu'il s'est établi à 5,263. De nouveau il a augmenté pour atteindre 5,634 en 1952 et 6,055 en 1955.